

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Commune de AZERAILLES
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour les travaux compris entre 90 000 euros HT et 5 404 000 euros HT
Référence :	Rechemisage
Date de mise en ligne :	Le mardi 17 février 2026 à 18:40:01
Date de clôture :	Le vendredi 27 mars 2026 à 12:00:00
Titre :	Re chemisage du forage
Descriptif :	Re chemisage du forage de la colonne de forage du château d'eau d'Azerailles

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES COLLEGIALEMENT

Question n° 3 Posée le 06/03/2026 à 10:54:40

Bonjour,

Sauf erreur de notre part, la colonne d'exhaure de la pompe à retirer n'est pas détaillée:

- Colonne souple ou rigide ?
- Si rigide, longueurs des éléments
- Les éléments sont-ils reliés entre eux par des brides, soudés, vissés ?
- Dimension de la pompe actuelle.

Vous en souhaitant bonne réception.

Bien cordialement,

Répondue le 06/03/2026 à 11:56:52

Bonjour,

veuillez trouver ci-joint les informations sur la pompe.

Cordialement.

Maire d'Azerailles

Fichier transmis : Photodelacolonnedelapompe.docx

Question n° 2 Posée le 05/03/2026 à 10:22:20

Bonjour

Dans le cadre de cette consultation, il est demandé dans le CCTP le point suivant :

- Le dispositif de re chemisage devra, dans la mesure du possible, être conçu de manière à conserver ou créer un accès à l'espace annulaire, permettant d'éventuels rechargements ultérieurs du massif filtrant.

D'après les observations faites sur l'ITV et la coupe de l'ouvrage, il apparaît :

- Qu'il n'y a aucun massif filtrant derrière les crépines actuellement*
- Qu'il y a un cône de réduction en tête de la colonne de captage ne permettant pas d'accéder à l'espace annulaire*

Pouvez vous nous préciser svp ce point

*Vous remerciant pour votre retour,
Recevez, nos sincères salutations*

Répondue le 12/03/2026 à 13:25:20

*En l'absence de document de récolement relatif à la mise en place du forage initial, il ne nous est pas possible de vous apporter une réponse précise. Nous faisons donc appel à votre expertise et vous transmettons la vidéo de l'inspection caméra mentionnée dans le DCE, qui constitue la seule donnée complémentaire susceptible de vous éclairer sur ce point. Vous trouverez ci-dessous le lien de téléchargement de ce fichier (1 Go)
https://antoine_seren_rosso.fromsmash.com/.V.Hhrf7Ly-ct*

Question n° 1

Posée le 18/02/2026 à 09:19:03

*Bonjour,
Pouvez-vous nous préciser la date de remise des offres.
Il est indiqué 27 mars dans l'annonce et 3 avril dans le RC.
Merci*

Répondue le 18/02/2026 à 10:08:22

*Bonjour,
le RC a été corrigé, la date de la remise des offres est bien le 27 mars 2026 à 12h00.
Cordialement.*
